

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 6 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1 mars 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

**Excusé(s)** : MMES BOUTET Nadège, DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (pouvoir à Hervé BESSONNET), MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne

Le : 08/03/2023

Et publication ou notification le :  
08/03/2023

A été nommée secrétaire : Mme Séverine BESSONNET

### 2023\_03\_03 – Salle polyvalente : marché travaux relance du lot n° 10 – Attribution du marché

Le Conseil Municipal a approuvé le 25 janvier 2021 l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 184 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n° 1 "Menuiseries teintes RAL hors standard" et n° 2 "Contrôle d'accès".

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021\_05\_05 du 27 mai 2021 décidant d'approuver les rapports d'analyse des offres et le classement qui en résulte, d'attribuer les lots 1 à 15 comme indiqués ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les attributaires désignés :

Lot 1	DEMCOH	46 650,50 € HT
Lot 2	LE GAL AMIANTE 49	26 650,00 € HT
Lot 3	MC BAT	245 000,00 € HT
Lot 4	POTEREAU NEAU	140 273,00 € HT
Lot 5	NOURRY COUVERTURES	61 853,31 € HT
Lot 6	SERRURERIE LUCONNAISE	83 801,00 € HT
Lot 7	MCPA	107 000,00 € HT
Lot 8	GUIGNÉ	121 000,00 € HT
Lot 9	HERVOUET	32 949,68 € HT
Lot 10	TOUZEAU GERALD	88 287,88 € HT
Lot 11	EVPR	29 193,10 € HT
Lot 12	SNGE OUEST	97 041,47 € HT
Lot 13	GATEAU FRERES	200 000,00 € HT
Lot 14	ODI SERVICE PRO	3 152,50 € HT
Lot 15	CTCV	80 380,20 € HT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations acceptant les avenants suivants :

- 2021\_07\_01 du 26 juillet 2021 :
- Lot n° 1 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 26 671,50 € HT
- Lot n° 2 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 35 520,00 € HT
- Lot n° 15 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 104 013,11 € HT



- .../...
- 2022\_03\_08 du 28 mars 2022 :
  - Lot n° 7 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 99 066,96 € HT
  - Lot n° 8 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 123 880,07 € HT
  - 2022\_06\_02 du 27 juin 2022 :
  - Lot n° 10 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 119 478,06 € HT
  - 2022\_07\_01 du 25 juillet 2022 :
  - Lot n° 4 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT
  - 2022\_10\_01 du 17 octobre 2022 :
  - Lot n° 4 – Avenant n° 2 – Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT
  - 2022\_10\_02 du 17 octobre 2022 :
  - Lot n° 6 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 90 187,00 € HT
  - 2022\_10\_03 du 17 octobre 2022 :
  - Lot n° 8 – Avenant n° 2 – Nouveau montant du marché : 125 903,88 € HT
  - 2022\_12\_04 du 19 décembre 2022 :
  - Lot n° 12 – Avenant n° 1 – Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT
  - 2022\_12\_05 du 19 décembre 2022 :
  - Lot n° 12 – Avenant n° 2 – Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT
  - 2023\_01\_03 du 23 janvier 2023 :
  - Lot n° 12 – Avenant n° 3 – Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT

Nous avons reçu le 6 janvier 2023 un courrier de l'entreprise TOUZEAU Gérald, titulaire du marché lot n° 10 pour nous informer de sa décision de résilier le marché contracté avec notre commune.

Le procès-verbal de constat contradictoire a été dressé le 6 février 2023. Nous avons reçu le décompte général définitif de l'entreprise TOUZEAU Gérald d'un montant de 0 €, l'entreprise n'étant pas intervenu sur le chantier.

Une consultation du lot n° 10 a donc été lancée selon une procédure adaptée le 6 février 2023 avec une date limite de remise des offres au 24 février 2023 à 12h00.

Une seule offre a été déposée pour la relance du marché de ce lot n° 10.

L'équipe de maître d'œuvre QUATTRO Architectes a établi l'analyse de l'offre recevable selon les critères de jugement définis, à savoir :

**Prix : 40 %**

**Valeur Technique : 60 % :**

- Méthodologie dédiée au chantier : mode opératoire d'exécution des travaux : 20 %
- Respect du planning : cohérence du délai d'exécution sur lequel s'engage le candidat avec le planning prévisionnel, le déroulement des tâches et les moyens humains affectés : 15 %
- Moyens affectés à l'exécution des travaux : moyens techniques, moyens humains : 15 %
- Qualité des matériaux et équipements qui seront employés pour la réalisation des travaux au regard des fiches techniques transmises : 10 %

Il est proposé l'attribution suivante :

N°	Lot	Entreprise	Offre de base en HT	Prestations supplémentaires éventuelles	Offre de base + PSE en € HT
1	10	SARL BARBEAU	124 513,43 €	0 €	124 513,43 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché lot n° 10 au candidat SARL BARBEAU de Coëx pour un montant de 124 513,43 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 6 février 2023 sur le journal d'annonces légales Ouest France et sur le profil d'acheteur Marchés,

Vu le rapport d'analyse de l'offre,

.../...

Envoyé en préfecture le 08/03/2023  
Reçu en préfecture le 08/03/2023  
Publié le - 8 MARS 2023   
ID : 085-218501898-20230306-2023\_03\_03-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse de l'offre et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer le lot 10 "Revêtements de sols et murs céramiques" à l'entreprise BARBEAU pour un montant de 124 513,43 € HT ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire désigné et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/03/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,  
Séverine BESSONNET



